

## RECOMMANDATION UIT-R BR.1290

## UTILISATION D'ENREGISTREMENTS SUR VIDÉODISQUE EN RADIODIFFUSION

(Question UIT-R 242/11)

(1997)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que les enregistrements sur vidéodisque numérique sont de plus en plus utilisés dans certaines applications de radiodiffusion;
- b) que cette technologie présente des avantages en exploitation pour la post-production de télévision, le stockage d'archives à moyen terme et la diffusion;
- c) que cette technologie offre actuellement une capacité de stockage réduite par rapport aux enregistrements sur bande magnétique et qu'en conséquence une forte réduction du débit binaire est souvent appliquée lorsque des enregistrements sur vidéodisque numérique sont utilisés en radiodiffusion;
- d) que l'on peut souvent faire varier largement le facteur de réduction de façon à assurer un équilibre entre la qualité et le temps d'enregistrement;
- e) qu'il est établi que les techniques de forte réduction du débit binaire doivent être utilisées avec une grande prudence dans la production de programmes de télévision en raison du risque de détérioration de l'image et du son du programme qui résulte de la mise en cascade de plusieurs traitements de ce type dans la chaîne de production;
- f) que les améliorations possibles offertes par les applications fondées sur le disque dans la production de programmes de télévision ne peuvent être exploitées pleinement que si l'on utilise de nouvelles interconnexions entre les éléments du système;
- g) que le contrôle des programmes informatiques de tels systèmes est complexe et qu'il n'a pas encore été démontré de manière appropriée qu'il était à l'épreuve des défaillances,

*recommande*

- 1** que pour les applications dans lesquelles il faut maintenir intégralement la qualité du signal ainsi que la qualité du post-traitement du signal de studio numérique traité, par exemple, graphiques, on utilise des systèmes de disques qui permettent un enregistrement et une lecture en format 4:2:2 transparent;
  - 2** que pour les applications assorties de conditions moins strictes (par exemple, sports, reportages, documentaires, etc.), on utilise des systèmes de disques avec une réduction du débit binaire intra-image ne dépassant pas 3;
  - 3** que pour les applications aux programmes d'actualités, on utilise des systèmes de disques mettant en œuvre une réduction du débit binaire intra-image avec un facteur de réduction ne dépassant pas 5 ou des systèmes de disques utilisant des schémas de réduction du débit binaire fondés sur un groupe d'images de 2 avec un facteur de réduction ne dépassant pas 10;
  - 4** que l'utilisation de facteurs de réduction plus élevés offerts par certains systèmes de disques doit se limiter au montage hors ligne ou à des applications de recherche rapide;
  - 5** que pour les applications dans lesquelles le temps est un facteur critique et pour les applications dans lesquelles le contenu du programme exige un degré élevé de sécurité des données, on utilise des systèmes de disques configurés comme un ensemble RAID;
  - 6** que dans le cas d'une configuration multi-utilisateur d'ensembles de disques, on prenne les mesures appropriées dans la conception du système pour éviter une surcharge du réseau d'interconnexion des utilisateurs;
  - 7** que la conception du système permette son amélioration progressive par des sous-ensembles provenant d'autres fabricants;
  - 8** que la conception de l'ensemble du système faisant intervenir des systèmes de disques destinés à des applications dans lesquelles le temps est un facteur critique comporte la redondance nécessaire pour tenir compte des défaillances possibles du logiciel.
-